

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/01/2014

Publication : 21/01/2014

~~SERVICE~~ DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 16 JANVIER 2014

DECISION

Numéro 14 – 01 – 004

Décision 4 : L'avenant au lot n°1 « *démolition – désamiantage* » au marché de travaux concernant l'extension et restructuration du centre d'incendie et de secours de St-Etienne la Métare.

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 7 janvier 2014, s'est réuni le jeudi 16 janvier 2014 2013 à partir de 9 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (3 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Étaient présents : Messieurs Jean-Paul Burdin (Vice-président) ; André Cellier (Vice-président) ; Claude Giraud (Vice-président).

Étaient excusés : Madame Nadia Sémache ; Monsieur Bernard Philibert (Président).

Exposé du rapport effectué par le Président :

Cet avenant a pour objet la prise en compte des travaux supplémentaires au niveau du désamiantage de carrelage, revêtements de sol et de plinthes dans certains locaux non prévus dans le marché initial et détectés suite à des analyses complémentaires lors de la préparation du chantier.

Le montant global de la plus-value est de 10 666,84 €HT soit 12 757,54 €TTC et représente **5,53 %** du marché de base.

Le nouveau montant du marché serait porté à 203 666,84 €HT soit 243 585,54 €TTC. Les crédits nécessaires sont disponibles sur le budget de l'opération.

La commission des marchés s'est réunie le 16 janvier 2014 afin de rendre un avis sur ce dossier.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/01/2014

Publication : 21/01/2014

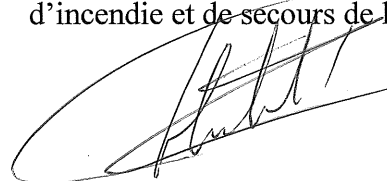
**Vu le rapport présenté par le Président,
le bureau prend la décision suivante :**

Article 1 :

Le bureau du conseil d'administration approuve le projet d'avenant au lot n°1 « *démolition-désamiantage* » du marché d'extension du centre d'incendie et de secours de Saint-Etienne la Métare et autorise le Président à signer le document joint en annexe.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental
d'incendie et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/01/2014

Publication : 21/01/2014

AVENANT n° 1 - MARCHE n° 2013BBAT02020 - LOT n° 2**A. Identification de l'établissement public qui a passé le marché et du titulaire****EXE4**

- **Etablissement public :** **Service Départemental d'Incendie et de Secours de la LOIRE**
sis 8, rue du Chanoine Ploton, BP 541, 42007 SAINT-ETIENNE Cedex 1
- **Titulaire du marché :** **ARNAUD DEMOLITION**
370 rue Albert Camus – ZI Molina la Chazotte
42350 La TALAUDIÈRE

B. Identification du marché**EXE4**

- **Objet du marché initial:** Extension et restructuration du CIS de St Etienne La Métare (42)
- **Numéro de lot et objet: 2** **LOT N°1 : DEMOLITIONS – DESAMIANTAGE**
- **Date de signature du marché :** 29 août 2013
- **Montant initial du marché :** 193 000 €HT soit 230 828 €TTC

C. Avenants précédemment contractés**EXE4**

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Montant de l'avenant	%	Nouveau montant du marché

D. Objet et nature de l'avenant**EXE4**

Cet avenant a pour objet la prise en compte des travaux supplémentaires au niveau du désamiantage de carrelage, revêtements de sol et de plinthes dans certains locaux non prévus dans le marché initial et détecter suite à des analyses complémentaires lors de la préparation du chantier, suivant le devis ci-joint

E. Montant de l'avenant**EXE4**

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Montant de l'avenant	%	Nouveau montant du marché
Avenant en plus-value	1	10 666,84 €HT soit 12 757,54 €TTC	5,53	203 666,84 €HT soit 243 585,54 €TTC

F. Renonciation au recours**EXE4**

Le titulaire renonce à tout recours ultérieur au Comité consultatif de règlement amiable et à toute action contentieuse pour tout fait antérieur à la signature du présent avenant.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/01/2014

Publication : 21/01/2014 **AVENANT n° 1 - MARCHÉ n° 2013BBAT02020 - LOT n° 2**

G. Signatures des parties

EXE4

Fait à Saint Etienne , le ,

Le titulaire,
(cachet, signature)

La personne responsable du marché
*Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Loire*

Date d'envoi à la préfecture :

H. Notification de l'avenant

EXE4

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaires). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A , le

Le titulaire,
(signature)